

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGAI.-

RUHENGAI



16396

Ven n° 81
du 28.2.52
de c. J. 321

ATTESTATION DE VERSEMENT.-

L'an mil neuf cent cinquante deux, le cinquie-
me jour du mois de février, Nous GAUPIN, R.J., Administrateur de
Territoire avons présenté, aux ayants droit, les indemnités fixées
par la convention du 20 octobre 1951.-

1) A l'indigène BUSHEJA, la somme de:	1.402 Fcs 50.-
2) A la caisse Chefferie du Muleba :	52 Fcs 80.-
3) A la caisse du Pays du Ruanda :	13 Fcs 20.-

Total 1.468 Fcs 50.-

Ce total avait été pris en consignation par le Comptable Territo-
rial à la date du 9 octobre 1951, sous le poste 32 de son livre
de caisse.-

De tout qu'il nous avons dressé et signé la présente attestation
aux jours, mois et an comme ci-dessus.-

L'Administrateur de Territoire,
R. GAUPIN.-

BUSHEJA.

Gay